



The European Agricultural Fund for Rural Development:
Europe investing in rural areas



Rapport annuel de mise en œuvre

France - Rural Development Programme (Regional) - Lorraine

Rapport annuel de mise en œuvre	
Période	01/01/2024 - 31/12/2024
Version	2024.1
Statut - Nœud actuel	Accepté par la CE - European Commission
Référence nationale	Consultation écrite Comité de suivi du 30/06 au 12/07/2025
Date d'approbation par le comité de suivi	12/07/2025

Version du programme en vigueur	
CCI	2014FR06RDRP041
Type de programme	Programme de développement rural
Pays	France
Région	Lorraine
Période de programmation	2014 - 2022
Version	17.0
Numéro de la décision	C(2024)9075
Date de la décision	12/12/2024
Autorité de gestion	Région Grand Est
Organisme de coordination	Agence de Services et de Paiement _ Mission de coordination des organismes payeurs des fonds agricoles

Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	4
1.a) Données financières.....	4
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	4
1.b1) Tableau récapitulatif.....	4
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	16
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F.....	25
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif].....	26
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes.....	26
1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro).....	29
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	30
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	30
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	30
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	30
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	33
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	34
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	34
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	36
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	37
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	37
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces.....	47
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	49
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	49
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	49
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	49
4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission].....	54

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	56
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES	57
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	58
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	59
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION.....	61
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	62
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES.....	63
Annexe II	64
Documents	76

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

1.a) Données financières

Voir les documents joints

1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2024			0,57	64,65	0,88
	2014-2023			0,54	61,25	
	2014-2022			0,32	36,30	
	2014-2021			0,17	19,28	
	2014-2020			0,07	7,94	
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2024			10,00	8,33	120,00
	2014-2023			9,00	7,50	
	2014-2022			4,00	3,33	
	2014-2021			3,00	2,50	
	2014-2020			2,00	1,67	
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2024			1 073,00	82,54	1 300,00
	2014-2023			1 073,00	82,54	
	2014-2022			1 073,00	82,54	
	2014-2021			1 073,00	82,54	
	2014-2020			1 073,00	82,54	
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)		2014-2024	25,83	204,38	15,21	120,35	12,64
		2014-2023	18,63	147,41	12,32	97,48	
		2014-2022	16,15	127,79	12,21	96,61	
		2014-2021	13,49	106,74	10,46	82,76	
		2014-2020	10,70	84,66	10,70	84,66	
		2014-2019	7,80	61,72	7,80	61,72	
		2014-2018	5,01	39,64			
		2014-2017	7,34	58,08	3,48	27,54	
		2014-2016	3,63	28,72	1,15	9,10	
		2014-2015	3,33	26,35	0,29	2,29	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	1 589 299,48	138,48	852 440,28	74,27	1 147 687,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	105 774 781,59	94,63	82 083 643,43	73,43	111 780 373,34
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	2 674 688,52	117,00	2 186 760,33	95,65	2 286 116,12
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	110 038 769,59	95,51	85 122 844,04	73,88	115 214 176,46

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2024	13,54	131,86	13,54	131,86	10,27
		2014-2023	12,16	118,42	12,16	118,42	
		2014-2022	10,76	104,79	10,76	104,79	
		2014-2021	8,50	82,78	8,50	82,78	
		2014-2020	7,87	76,64	7,87	76,64	
		2014-2019	6,84	66,61	6,84	66,61	
		2014-2018	5,43	52,88	5,43	52,88	
		2014-2017	11,05	107,61	3,95	38,47	
		2014-2016	10,51	102,35	2,61	25,42	
		2014-2015	6,34	61,74	0,70	6,82	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	47 363 786,37	88,36	44 388 982,66	82,81	53 604 413,16
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	47 363 786,37	88,36	44 388 982,66	82,81	53 604 413,16

Domaine prioritaire 2C+							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
Nombre d'opérations d'infrastructures et d'équipements soutenues (nombre d'opération)		2014-2024			278,00	84,24	330,00
		2014-2023			263,00	79,70	
		2014-2022					
		2014-2021			207,00	62,73	
		2014-2020			172,00	52,12	
		2014-2019			136,00	41,21	
		2014-2018					
		2014-2017			32,00	9,70	
		2014-2016			18,00	5,45	
		2014-2015			67,00	20,30	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	10 260 322,51	107,45	8 641 151,75	90,49	9 548 910,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	10 993 407,26	86,83	10 557 392,10	83,39	12 660 669,50
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	851 301,57	34,55			2 463 639,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	22 105 031,34	89,59	19 198 543,85	77,81	24 673 218,50

Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2024					1,75
		2014-2023					
		2014-2022					
		2014-2021					
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Pourcentage d'exploitations agricoles soutenues pour des opérations de transformation/commercialisation à la ferme (%)		2014-2024			1,87	106,86	1,75
		2014-2023			1,70	97,14	
		2014-2022					
		2014-2021			1,30	74,29	
		2014-2020			1,03	58,86	
		2014-2019			0,78	44,57	
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	32 258 625,73	77,20	30 280 288,13	72,47	41 784 736,82
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	32 258 625,73	77,20	30 280 288,13	72,47	41 784 736,82

Domaine prioritaire 3B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)	2014-2024					0,00
	2014-2023					
	2014-2022					
	2014-2021					
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
Surface concernée par la reconstitution du potentiel agricole endommagé par des catastrophes naturelles (ha)	2014-2024					30,00
	2014-2023					
	2014-2022					
	2014-2021					
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Priorité P4						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2024					0,88
	2014-2023					
	2014-2022					
	2014-2021					
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2024					0,88
	2014-2023					
	2014-2022					
	2014-2021					
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	2014-2024			0,03	3,39	0,88
	2014-2023			0,03	3,39	
	2014-2022					
	2014-2021					
	2014-2020					

	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2024			22,35	145,39	15,37
	2014-2023			21,85	142,14	
	2014-2022			20,58	133,88	
	2014-2021			18,47	120,15	
	2014-2020			15,58	101,35	
	2014-2019			15,37	99,98	
	2014-2018					
	2014-2017			6,35	41,31	
	2014-2016					
	2014-2015					
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2024			22,68	145,05	15,64
	2014-2023			22,13	141,53	
	2014-2022			20,83	133,22	
	2014-2021			18,68	119,47	
	2014-2020			15,74	100,67	
	2014-2019			15,60	99,77	
	2014-2018					
	2014-2017			6,52	41,70	
	2014-2016			0,05	0,32	
	2014-2015					
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2024			23,28	143,25	16,25
	2014-2023			22,76	140,05	

		2014-2022			21,42	131,81	
		2014-2021			19,28	118,64	
		2014-2020			16,35	100,61	
		2014-2019			16,17	99,50	
		2014-2018					
		2014-2017			7,29	44,86	
		2014-2016			4,96	30,52	
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	50 340 699,96				
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	6 320 603,85	115,34	5 281 370,69	96,38	5 479 980,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	1 800 876,40	99,70	1 401 337,56	77,58	1 806 339,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	89 328 688,31	91,98	85 145 418,52	87,67	97 119 344,51
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	93 431 245,25	151,44	73 552 606,27	119,22	61 696 801,00
M12	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024					26 666,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	300 912 713,39	112,05	271 654 750,35	101,16	268 546 953,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024					293 773,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	542 134 827,16	124,64	437 035 483,39	100,47	434 969 856,51

Domaine prioritaire 6B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2024			214,00	122,29	175,00
	2014-2023					
	2014-2022					
	2014-2021					
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2024			5,35	7,97	67,14
	2014-2023			5,35	7,97	
	2014-2022					
	2014-2021					
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2024			44,86	100,00	44,86
	2014-2023			44,86	100,00	
	2014-2022			44,86	100,00	
	2014-2021			44,86	100,00	
	2014-2020			44,86	100,00	

		2014-2019			44,86	100,00	
		2014-2018			44,86	100,00	
		2014-2017			44,86	100,00	
		2014-2016			44,86	100,00	
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	97 269,58	125,05	90 499,59	116,35	77 783,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	51 464 054,48	72,80	31 903 349,14	45,13	70 696 949,27
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	1 146 347,51	139,54	1 466 004,00	178,45	821 530,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	36 991 750,24	131,12	36 991 750,24	131,12	28 213 124,41
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	89 699 421,81	89,87	70 451 602,97	70,59	99 809 386,68

1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire

1/ MISE EN OEUVRE EN 2024 DU PDR LORRAINE 2014-2022

1-1/Modification du PDR Lorraine 2014-2022

Les modifications du PDR validées en juin et décembre 2024 ont porté sur transferts de crédits entre mesures afin de mieux répondre à l'évolution des besoins du territoire en modifiant la maquette par des transferts vers les dispositifs affichant une augmentation des besoins.

1-2/ Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO) portant sur l'année civile 2023

Le RAMO du PDR 2014-2022 Lorraine portant sur l'année civile 2023 a été soumis à l'avis du Comité régional de suivi des programmes européens Lorraine par consultation écrite du 12 au 23 juillet 2024 puis adressé à la Commission européenne le 24 juillet 2024 qui l'a approuvé le 12 septembre 2024.

1-3/ Suivi du Cadre de performance

Les progrès dans la réalisation des objectifs du PDR Lorraine 2014-2022 à fin 2023 sont décrits dans le RAMO portant sur l'année civile 2023 et transmis à la Commission européenne en date du 24 juillet 2024.

1-4/ Dégagement d'office

L'état d'avancement des paiements FEADER au 31 décembre 2024 a permis d'éviter un dégagement d'office en 2024, 100% du montant de paiement FEADER à justifier au titre de l'année 2023, au regard du profil de paiement FEADER fixé dans le PDR Lorraine, ayant été atteint.

2/ ETAT D'AVANCEMENT DE LA CONTRIBUTION DU PDR LORRAINE AUX PRIORITES ET DOMAINES PRIORITAIRES

La contribution du PDR Lorraine aux priorités et domaines prioritaires (DP) est présentée ci-après sur la base de la dépense publique totale (montant total d'aides publiques) engagée ou payée :

- la dépense publique totale engagée est calculée sur l'ensemble des opérations qu'elles soient achevées ou non,
- la dépense publique totale payée est calculée sur l'ensemble des opérations ayant fait l'objet d'un paiement, qu'elles soient achevées ou non.

Dépense publique totale engagée

Au 31 décembre 2024, le montant de la dépense publique totale engagée s'élève à 848M€ dont 514M€ de FEADER.

Le taux d'engagement du FEADER au regard de la maquette du PDR validée en 2024 a progressé de 2

points passant de 96% à fin 2023 à 98% à fin 2024.

Comme pour les années précédentes, l'engagement de l'année 2024 se concentre sur les priorités 2 et 4 et met en œuvre les mesures très prioritaires pour l'agriculture lorraine qui contribuent également à répondre au contexte de crise que connaissent les agriculteurs. Il s'agit des dispositifs agricoles prioritaires qui ont bénéficié d'une programmation régulière depuis 2014 afin de maintenir la dynamique existante sur les territoires. L'objectif recherché est de favoriser les aides à l'investissement dans les exploitations agricoles (0401) sur le DP 2A, l'installation des jeunes agriculteurs (0601) sur le DP 2B, la mobilisation de la ressource forestière par la réalisation de dessertes et l'équipement des entreprises de travaux forestiers sur le DP 2C. Les agriculteurs du PDR Lorraine ont également bénéficié du paiement de l'indemnité compensatoire handicap naturel, des MAEC et de l'agriculture biologique pour répondre à la priorité 4.

L'engagement de l'année 2024 traduit également la poursuite de l'engagement des mesures en faveur de l'attractivité des territoires (Mesures 7.4, 7.5 et Leader) au titre de la priorité 6. L'engagement 2024 se formalise également par la programmation des mesures HSI GC bénéficiant de FEADER relance. Cette programmation du Feader relance bénéficie en particulier à la mesure 4.2A IAA, la mesure 7.4D en faveur des territoires et la mesure 8.6A pour les investissements des entreprises de travaux forestiers.

Le montant total d'aides publiques engagées se répartit, selon les Priorités de l'Union européenne, comme suit :

- Priorité 2-compétitivité agricole et forestière : 169,31 M€ (contre 159,98 M€ à fin 2023)
- Priorité 3-chaîne alimentaire : 38,14 M€ (contre 30,70 M€ à fin 2023)
- Priorité 4-environnement : 542,13 M€ (quasiment égal à 2023, en 2024, et à partir de la campagne PAC 2023, que ce soit pour les MAEC, l'agriculture biologique ou l'ICHN, le FEADER provient du RDR4)
- Priorité 6-territoires : 97,89 M€ (contre 66,72 M€ à fin 2023)

Source : Données ODR (Observatoire du Développement rural) au 31 décembre 2024 (hors Assistance technique)

Dépense publique totale payée

En considérant l'ensemble des opérations ayant fait l'objet d'au moins un paiement au titre du PDR Lorraine, la dépense publique totale payée cumulée de 2014 à 2024 s'élève à 685 M€ dont 463,69 M€ de FEADER.

La dépense publique totale payée connaît une forte progression en 2024, passant de 614 M€ à 685 M€.

Au cours de l'année 2024, le taux de paiement du FEADER au regard de la maquette du PDR validée en 2024 a progressé de 8 points passant de 80 % à fin 2023 à 88 % à fin 2024. Cette progression concerne toutes les Priorités 2, 3, 4 et 6.

Le montant total d'aides publiques payées se répartit, selon les Priorités de l'Union européenne comme

suit :

- Priorité 2-compétitivité agricole et forestière : 148,71 M€ (contre 112,89 M€ à fin 2023)
- Priorité 3- chaîne alimentaire : 30,28 M€ (contre 25,99 M€ à fin 2023)
- Priorité 4- environnement : 437,03 M€ (contre 430,26 M€ à fin 2023)
- Priorité 6- territoires : 69,48 M€ (contre 45,18 M€ à fin 2023)

Source : Données ODR (Observatoire du Développement rural) au 31 décembre 2023 (hors Assistance technique)

Commentaires par Priorités :

Priorité 2: amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts

Domaine prioritaire 2A) Améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole

La principale mesure mobilisée sur cette Priorité est la Mesure 04 « Investissements physiques ». Les dispositifs liés à la modernisation des exploitations agricoles connaissent une forte dynamique sur le territoire depuis le lancement de la programmation. Le rythme de consommation des crédits FEADER est particulièrement soutenu, à tel point qu'ils ont très largement bénéficié du remaquettage effectué en 2020 de manière à ne pas freiner cette dynamique d'investissements.

Par ailleurs, les Mesure 1 et Mesure 16, de façon horizontale, concourent également à cette priorité lorsque l'objectif des formations dispensées ou lorsque la thématique des projets PEI relève de la stratégie et de la compétitivité des entreprises agricoles ou encore de la conduite des exploitations : productions animales ou productions végétales.

Le bilan au 31/12/2024 affiche un engagement de dépense publique totale de 95,62 M€, dont 60,15 M€ de FEADER.

A la même date, les paiements représentent, 82,08 M€ de dépenses publiques dont 51,52 M€ de FEADER,

Il est à souligner le vif succès des derniers AAP ouverts sur les dispositifs Agroéquipement

Depuis 2023, les nouveaux dossiers d'investissements de modernisation des bâtiments d'élevage sont pris en charge par le FEADER RDR4.

o Domaine Prioritaire 2B « Faciliter l'entrée des exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur

de l'agriculture, et en particulier le renouvelles des générations » :

La principale mesure mobilisée sur cette Priorité et la Mesure 06 « Développement des exploitations agricoles et des entreprises ».

La sous-mesure 6.1 concernant l'installation des jeunes agriculteurs (Dotation Jeune Agriculteur (DJA) et Prêts Bonifiés) concoure pleinement à ce domaine prioritaire qui vise à faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture et en particulier conforter le renouvellement des générations.

Ainsi, au 31/12/2024 il contribue directement à ce Domaine Prioritaire, pour une dépense publique totale de près de 49,24 M€ dont 38,96 M€ de fonds FEADER seulement pour la DJA.

A la même date, les paiements représentent, 44,38 M€ de dépenses publiques dont 35,39 M€ de FEADER.

Remarque sur les données présentées par rapport aux précédents RAMO : les AG et l'ODR, réunis lors d'un Groupe de Travail Suivi et Évaluation (GTSE), ont fait le choix par souci de cohérence entre indicateurs caractérisant les exploitations DJA souscrites au titre du RDR3 et PB, de conserver un même numéro unique de dossier lorsque qu'un Jeune Agriculteur en est bénéficiaire. Dès lors en termes de suivi par rapport aux précédents exercices du RAMO, la distinction sur les dossiers DJA-PB réalisés, c'est-à-dire payés, n'est plus possible.

A partir de 2024, les projets d'installation de JA sont financés sur le FEADER RDR4

Domaine prioritaire 2C+) Promouvoir une gestion efficace, multifonctionnelle et durable de la Forêt

Ce DP souhaite conforter la filière-bois lorraine en renforçant sa structuration et en assurant le renouvellement forestier.

Le soutien pour les mesures forestières se prolonge essentiellement sur les mesures 4.3 pour la desserte forestière et les investissements des ETF.

Le premier dispositif vise les travaux sur la voirie interne aux massifs forestiers et, en complément sous certaines conditions (notamment lorsque le massif ne dispose pas d'un accès direct à une voie de circulation) des travaux sur les chemins ruraux d'accès direct aux massifs.

Le second dispositif vise à l'équipement des Entreprises de travaux forestiers pour développer leur compétitivité dans le respect de l'environnement tout en favorisant les conditions de travail et la sécurité.

Un troisième dispositif forestier pour le soutien du potentiel productif des peuplements forestiers consolide les 2 précédentes mesures. Il vise à renforcer la valeur économique des peuplements existants afin d'être en mesure d'approvisionner les filières de transformation du bois d'œuvre en qualité et en quantité sur moyen et long terme.

Le quatrième dispositif qui a pour objectif de favoriser les actions d'animation pour une mobilisation durable du bois et de stimuler l'innovation vient compléter les aides FEADER en faveur de la ressource forestière lorraine. Le dispositif 16.7B: Stratégies locales de développement forestière complète donc cette offre. Dans un contexte local qui cumule diversité d'acteurs, haut niveau d'interdépendance entre les secteurs d'activités, et fort cloisonnement, l'objectif de la mesure est de stimuler l'innovation en favorisant

l'émergence et l'inscription dans la durée d'actions concertées et collectives. Conformément aux besoins recensés, cette opération est mobilisée pour soutenir des actions d'animation et d'accompagnement pour une mobilisation durable et groupée de la ressource bois.

Le bilan au 31/12/2024 affiche un engagement de dépense publique totale de 21,73 M€, dont 16,38 M€ de FEADER.

A la même date, les paiements représentent, 19,19 M€ de dépenses publiques dont 14,37 M€ de FEADER.

Priorité 3 : promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture

o DP3A « Améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen de programmes de qualité en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et les circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations professionnelles » :

Les industries agro-alimentaires transforment globalement les 2/3 de la matière première agricole. Leurs débouchés conditionnent ceux des agriculteurs. Il est donc indispensable de renforcer l'efficacité des secteurs de la transformation par un soutien financier aux projets des entreprises des secteurs concernés, notamment les filières lait, viande et céréales. Le PDR Lorraine y permet de concourir à cet objectif par le biais du dispositif 4.2A : Investissements dans la transformation ou la commercialisation de produits agricoles dans les Industries Agro-Alimentaires (IAA)

Il vise ainsi l'amélioration de la pérennité et la capacité d'innovation des IAA. Le ciblage d'entreprises de taille modeste, ancrées dans le milieu rural agricole, permet de créer et/ou pérenniser des emplois, créer de la valeur ajoutée localement, permet de diversifier et élargir les marchés. Il cible notamment les projets de modernisation et de développement des entreprises par la valorisation des productions régionales.

Suite à la crise sanitaire, un plan Feader Relance a été mis en place et une enveloppe financière a été allouée pour les Industries Agro-Alimentaires

Le PDR lorraine œuvre également à la valorisation des produits agricoles en favorisant les investissements dans les exploitations agricoles par l'intermédiaire de son dispositif 4.2 B : Investissements matériels dans la transformation des produits fermiers.

Il s'intègre dans le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCEA) et à soutenir les agriculteurs qui investissent dans le cadre du développement ou de la création d'atelier de transformation de produits de la ferme

Au 31/12/2024 la dépense publique totale engagée est de 38,14 M€, dont 27,14 M€ de FEADER. La dépense publique totale payée est de 30,28 M€, dont 20,98 M€ de FEADER.

Les données présentées concernent spécifiquement le soutien aux industries agroalimentaires (TO 0402A) qui vise à moderniser les outils industriels afin d'augmenter la compétitivité des entreprises de ce secteur. Le TO 0402B vise quant à lui les agriculteurs ou leur groupement et leurs projets de transformation, de commercialisation et de vente à la ferme.

Priorité 4 : restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie

Les principales mesures mobilisées sur cette Priorité sont :

- o Mesure 07 et le TO 0706D "Aide à l'adaptation de la conduite pastorale des troupeaux soumis au risque de prédation par les grands prédateurs"
- o Mesure 08 et le TO 0806B "Amélioration du peuplement forestier"
- o Mesure 10 « Agroenvironnement – climat »
- o Mesure 11 « Agriculture biologique »
- o Mesure 13 « Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou autres contraintes spécifiques » (ICHN)

Au 31/12/2024 la dépense publique totale engagée était de plus de 542,13 M€.

Dans le détail, à fin 2024, le niveau de paiement des mesures surfaciques était le suivant :

- o M10-MAEC : 85,61 M€ de dépense publique payée pour 89,32 de dépense publique engagée ;
- o M11-AB : 84,04 M€ de dépense publique sont d'ores et déjà payés pour 93,43 de dépense publique engagée ;
- o M13-ICHN : 268,05 M€ de dépense publique payée pour près de 300M€ de dépense publique engagée (engagement et paiement immédiat après correction le cas échéant)

L'an passé l'augmentation du niveau d'engagement de la Priorité 4 provenait essentiellement de la fin des engagements des dossiers de la campagne PAC 2022 de la Mesure 10 MAEC et de la Mesure 11 agriculture biologique en 2023. Il s'agissait de la dernière campagne PAC engagée sur le RDR3. En 2024, et à partir de la campagne PAC 2023, que ce soit pour les MAEC, l'agriculture biologique ou l'ICHN, le FEADER provient du RDR4.

Priorité 6 : promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

o DP6B « Promouvoir le développement local dans les zones rurales » :

Les mesures fléchées sur ce domaine prioritaire sont les suivantes :

- o M07 - Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales et les sous-mesures :
 - 0704 : Développement des services de base pour la population rurale
 - 0706 : Patrimoine naturel et culturel
- o M19 - LEADER

Les projets de ces différentes mesures contribuent directement à ce Domaine Prioritaire, pour une dépense publique totale engagée de 97,88 M€ dont 50,96 M€ de FEADER.

Au 31/12/2024, le bilan satisfaisant des réalisations fait état de 69,48 M€ de dépense publique totale dont 34,62 M€ de FEADER

Cette Priorité fait l'objet d'une attention toute particulière de l'AG par la mise en place d'un plan d'actions visant à rattraper le retard de programmation grâce à une équipe renforcée et spécifiquement dédiée au développement local. Les GAL conservent l'animation des territoires et doivent contribuer au montage des projets du fait des nouvelles compétences acquises.

La Priorité 6 est également dotée de crédits FEADER du plan de relance de l'Union européenne pour financer le TO 0704D soutien aux services de base en milieu rural afin de soutenir des projets permettant de développer des services à la population en zone rurale.

Sur le FEADER relance, l'année 2024 voit la poursuite et la fin des engagements démarrés en 2022 avec désormais quasiment l'intégralité de la maquette Relance programmée, soit près de 33M€ de FEADER, et les paiements s'élèvent à 21,76 M€.

Source : Données ODR (Observatoire du Développement rural) au 31 décembre 2023 (hors Assistance technique)

Suivi des Indicateurs :

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2024			0,57	64,65	0,88
	2014-2023			0,54	61,25	
Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération	2014-2024			10	8,33	120

[article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2023				9	7,5	
Domaine prioritaire 1C							
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025	
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2024			1 073,00	82,54	1 300,00	
	2014-2023			1 073,00	82,54		
Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025	
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2024	25,83	204,38	15,21	120,35	12,64	
	2014-2023	18,63	147,41	12,32	97,48		
Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025	
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2024	13,54	131,86	13,54	131,86	10,27	
	2014-2023	12,16	118,42	12,16	118,42		
Domaine prioritaire 2C+							
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025	

Nombre d'opérations d'infrastructures et d'équipements soutenues (nombre d'opération)	2014-2024			278	84,24	330
	2014-2023			263	79,7	
Domaine prioritaire 3A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
Pourcentage d'exploitations agricoles soutenues pour des opérations de transformation/commercialisation à la ferme (%)	2014-2024			1,87	106,86	1,75
	2014-2023			1,7	97,14	
Priorité P4						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	2014-2024			0,03	3,39	0,88
	2014-2023			0,03	3,39	
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2024			22,35	145,39	15,37
	2014-2023			21,85	142,14	
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2024			22,68	145,05	15,64
	2014-2023			22,13	141,53	
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2024			23,28	143,25	16,25
	2014-2023			22,76	140,05	
Domaine prioritaire 6B						

Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2024			5,35	7,97	67,14
	2014-2023			5,35	7,97	
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2024			44,86	100	44,86
	2014-2023			44,86	100	

1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2017, 2018.

1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro)

--

2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION

2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.

En 2024, aucune modification n'a été apportée à la section du PDR Feader Lorraine.

Depuis la fusion des 3 régions au 1er Janvier 2016 – Alsace, Champagne Ardenne et Lorraine- toutes les actions d'évaluations intermédiaires sont conduits en commun, sous la coordination d'une Chargée de mission dédiée, rattachée au Pôle Suivi Evaluation du Feader au sein du Service Pilotage de la Délégation aux Fonds Européens.

2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).

Les activités d'évaluation ont concerné uniquement en 2024 la production du RAMO pour les 3 PDR.

Le RAMO basée sur l'activité du PDR Lorraine en 2024 a été transmis à la Commission le 24 juillet 2024 à l'issue d'une consultation du Comité de Suivi du 12 au 23 juillet.

Après complétude à la demande de la Commission, des tableaux C2.5 relatifs aux opérations de Relance le RAMO pour le PDR Lorraine a été adopté le 29 avril 2025.

2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).

Le PDR dans sa section 9.4 du Plan d'évaluation, consacrée aux « données et informations », prévoit que les données nécessaires à la réalisation des évaluations telles que prévues par la réglementation seront disponibles notamment grâce aux données de suivi du PDR issues des outils de gestion nationaux ISIS, OSIRIS, Valorisation OSIRIS et aux données régionales internes.

Suivi complémentaire des données par les services instructeurs :

Ce suivi des données est partagé entre l'AG et les Services Instructeurs partenaires (Guichet Unique – Service Instructeur : GUSI).

Afin de suivre l'avancement des PDR 2014-2022 en termes d'engagement et de paiement, l'Autorité de gestion (Pôles FEADER) et les GUSI peuvent utiliser les ressources du Portail de valorisation des données OSIRIS (ValOsiris) pour les mesures non surfaciques, et pour les mesures surfaciques les exports ISIS qui permettent de disposer des données d'engagement par campagne PAC et des données de paiement par campagne d'annuité de paiement. Par ailleurs, les GUSI ont mis en place des tableaux de bord complémentaires d'OSIRIS afin de suivre les dépôts des demandes d'aide des dossiers relevant de leur instruction (avant la phase d'instruction gérée dans OSIRIS). De son côté, l'AG (Pôles FEADER) a mis en

place un suivi des dossiers programmés en Comité régional de programmation FEADER. Dans le même temps, dans le cadre de la valorisation de la donnée, l'AG (Service Pilotage) produit et met à jour régulièrement des Tableaux de Bord à partir du retraitement des données recueillies dans ValOsiris et dans ISIS, notamment des tableaux mensuels de suivi de l'état d'avancement en engagement et en paiement FEADER pour chacun des 3 PDR du Grand Est.

Par ailleurs, le Service Pilotage peut être amené à répondre à des besoins spécifiques, comme par exemple dans le cadre des appels à projets PCAE, avec l'édition de tableaux de suivi de l'état d'avancement de l'instruction (et notamment du plan de financement) des dossiers dans Osiris (en amont de la programmation), ces tableaux de bord étant ensuite utilisés comme support de présentation en Comités de sélection). D'autres tableaux de bord permettent de suivre l'état d'avancement de la programmation de chaque PDR (engagement/paiement en Feader ou en dépense publique totale par TO et mesure), par GAL ou par département par exemple selon les besoins.

La mise à disposition d'un module 'expert' dans l'outil ValOsiris et la formation de 2 agents permet à l'AG d'être autonome et réactive dans l'extraction et le traitement des données et à la construction de différents tableaux de bord, dès lors que celles-ci sont disponibles sous l'outil de gestion OSIRIS.

L'Autorité de Gestion a également sensibilisé les instructeurs à l'importance des « Indicateurs » en vue de permettre pour les RAMO d'exporter des données homogènes et fiables. Depuis 2020, les indicateurs de réalisation des dossiers doivent être renseignés dans OSIRIS avant leur mise en paiement.

Instrumentation OSIRIS :

Sont actuellement opérationnels pour le PDR Lorraine 58 outils pour le Feader socle et 3 outils pour le Feader Relance.

Les 3 outils pour la Relance concernent les dispositifs suivants : Investissements de transformation/commercialisation (TO 0402F); Modernisation et amélioration de la mécanisation de la récolte (TO 0806A), Soutien aux services de base en milieu rural (création d'un nouveau TO 0704I).

Par ailleurs, 5 outils existants ont été modifiés en 2024.

L'AG met également régulièrement à jour les feuilles de calculs de ces différents outils.

Outil spécifique d'appui au renseignement des RAMO : l'Observatoire du Développement Rural (ODR) :

L'Observatoire du Développement Rural (ODR), plateforme logicielle créée et gérée par l'INRAE, fournit des données que l'AG peut utiliser pour renseigner les RAMO. Pour établir ces données, l'ODR procède par traitement des données brutes fournies par l'ASP et le Ministère de l'Agriculture. Les principales actions de l'ODR en 2024 sont :

- Production des données relatives aux mesures SIGC dont l'ICHN pour la production des RAMO
- Poursuite de la réflexion sur une proposition de mutualiser le calcul de certains indicateurs de résultats et d'impact en vue de la préparation de l'évaluation exposé de 2026.

Groupes de travail mis en place au niveau national

Afin d'améliorer la fourniture et la gestion des données, deux groupes de travail spécialisés ont été

constitués dès les premières années de la programmation, : un Groupe de Travail Suivi-Evaluation – GTSE – lancé dès 2014, sur l’optimisation de la récolte de données. Il s’agit d’un lieu d’échanges entre toutes les Autorités de Gestion, le Ministère de l’Agriculture et de l’Alimentation (MAA) et l’Agence de Services et de Paiement (ASP). Cette instance de partage permet aux Autorités de Gestion de confronter leurs difficultés rencontrées à l’occasion de productions statistiques et les moyens de lever ces difficultés, mais elle permet également de travailler à une interprétation/compréhension commune et partagée des données de manière à faire remonter des valeurs comparables entre PDR.

A partir de 2024 les sujets relatifs au suivi-évaluation sur le RDR3 sont intégrés aux GT PSN dans le cadre du chevauchement entre la fin du RDR3 et le début du RDR4.

2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.

Maison d'édition	./.
Auteur(s)	Service FEADER et Service Pilotage de la Direction des Fonds Européens
Intitulé	Rapport évaluation RAMO 2024 Lorraine
Résumé	<p>Le rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) pour l'année 2023 établit un bilan pour l'année 2022 des réalisations du Programme de Développement Rural (PDR) FEADER Lorraine 2014-2022.</p> <p>Le RAMO présente les volumes financiers, le nombre de projets cofinancés et les indicateurs mis en place pour quantifier l'avancée et l'impact des actions soutenues par le FEADER en Lorraine.</p>
URL	https://beeurope.grandest.fr/wp-content/uploads/2025/02/ramo-feader-lorraine-2024-sur-exercice-2023.pdf

2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

Veillez résumer les conclusions des évaluations réalisées en 2020, par objectif de la PAC (ou, le cas échéant, par priorité du PDR).

Veillez à rendre compte des effets/impacts positifs ou négatifs (éléments de preuve à l'appui). N'oubliez pas de mentionner la source des conclusions.

A ce stade pas d'activité sur l'année écoulée en-dehors de la production des RAMO

2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).

Il convient de faire référence au plan d'évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

Date / Période	31/12/2024
Intitulé de l'activité de communication/événement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion	Mise en ligne des résultats de l'évaluation menée en 2024 sur l'exécution du Feader en 2023 dans le cadre du RAMO de juin 2024
Organisateur général de l'activité/événement	Autorité de gestion
Moyens/format d'information utilisés	sur le site internet dédié aux fonds européens en GrandEst
Type de public cible	prioritairement les partenaires du PDR compte tenu de la technicité
Nombre approximatif de parties prenantes touchées	100
URL	https://beeurope.grandest.fr/wp-content/uploads/2025/02/ramo-feader-lorraine-2024-sur-exercice-2023.pdf

Date / Période	31/12/2024
Intitulé de l'activité de communication/événement et thème des données recueillies dans le cadre de	Mise en ligne du Résumé Citoyen de l'année 2024

l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion	
Organisateur général de l'activité/événement	Autorité de Gestion
Moyens/format d'information utilisés	sur le site internet dédié aux fonds européens en GrandEst
Type de public cible	prioritairement les partenaires du PDR compte-tenu de la technicité
Nombre approximatif de parties prenantes touchées	100
URL	https://beeurope.grandest.fr/wp-content/uploads/2025/02/resume-citoyen-feader-lorraine-2024-sur-2023.pdf

Date / Période	15/10/2024
Intitulé de l'activité de communication/événement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion	Réunion de ré-examen annuel du 15 octobre 2024
Organisateur général de l'activité/événement	Autorité de Gestion
Moyens/format d'information utilisés	En présentiel à METZ
Type de public cible	prioritairement les partenaires du PDR compte tenu de la technicité
Nombre approximatif de parties prenantes touchées	100
URL	http://x

2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).

Il convient de faire référence au plan d'évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

Résultat de l'évaluation présentant de l'intérêt pour le suivi (décrire la constatation et mentionner la source entre parenthèses)	- Poursuite de l'amélioration du suivi de la maquette par l'édition de tableaux de bord mensuel pour une optimisation de la fin de programmation - Optimisation de l'utilisation des crédits FEADER dans le cadre de la fin de gestion au travers des remaquettages
Suivi effectué	- Suivi de la saisie de divers indicateurs dans OSIRIS - Mise en oeuvre du pan regional du PSN et premiers éléments de suivi de la performance
Autorité chargée du suivi	Autorité de gestion

3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES

3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme

Organisation de l'Autorité de gestion

A la suite de la fusion des 3 anciennes Régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine le 1er janvier 2016, une nouvelle organisation des services a été validée au sein de la Région Grand Est avec la création de la Direction Europe et International (DEI) dédiée aux fonds européens et aux relations internationales.

Au 1er janvier 2019, dans la perspective du post 2020, une nouvelle organisation a vu le jour avec le regroupement de l'ensemble des services gestionnaires de fonds européens FEADER, FEDER/FSE au sein d'une Délégation aux Fonds Européens (DFE).

La DFE était alors organisée autour de 3 services « Croissance, Emploi et Développement rural » respectivement sur chaque site (Strasbourg, Châlons et Metz) dont chaque chef de service était également coordinateur d'un fonds à l'échelle de la Région Grand Est. Chaque service était décliné en 3 Pôles, chacun étant dédié à un fonds européen.

Cette organisation a évolué en 2022 : pour le FEDER/FSE, avec une spécialisation de chaque site sur une ou plusieurs thématiques propres à chacun des fonds et pour le FEADER, avec la constitution de 2 services (Développement des territoires et Agriculture Forêt). Cette organisation temporaire pour le FEADER devait permettre de préparer le démarrage de la nouvelle programmation FEADER 2023-27 avec un programme unique sur le territoire et l'accueil des agents de l'Etat à partir de janvier 2023 dans le cadre d'un transfert de compétence de l'Etat vers les Régions pour la gestion du FEADER.

Depuis le 1er novembre 2023, l'organisation de la DFE a été consolidée avec notamment la constitution, pour le FEADER, de 5 services thématiques, chacun en charge des projets sur la totalité du territoire du Grand Est pour les programmations FEADER 2014-22 et 2023-27 :

- Service FEADER Investissements Agricoles pour toutes les aides liées à la compétitivité des exploitations agricoles
- Service FEADER Agroalimentaire Forêt pour les aides à l'investissement les dispositifs IAA, transformation, mécanisation de la récolte, desserte forestière et coopération forestière
- Service FEADER Développement Durable pour tous les soutiens liés au transfert de connaissance, l'innovation, les MAEC, les investissements non productifs environnementaux
- Service FEADER Installation pour les aides à l'installation en agriculture
- Service FEADER Territoires pour les services en milieu rural et LEADER.
-

Mouvement de personnels au cours de l'année 2024

A fin 2023, 104 agents FEADER étaient en poste au sein de la Délégation aux fonds européens (DFE) dont 8 contrats temporaires. Par ailleurs la DFE affichait 30 postes vacants dont 27 ETP créés en octobre 2023.

Cette création de 27 postes visait à répondre aux besoins générés par le chevauchement des programmations FEADER 14-22 et 23-27 et par le transfert de compétences de l'Etat à la Région début 2023 qui s'était

accompagné d'un transfert de 33 ETP ne suffisant pas à couvrir la nouvelle charge de travail.

Pendant l'année 2024, tous les postes ouverts fin 2023 ont été pourvus : 27 agents (chargés de mission ou contrôleurs des fonds européens) ont été accueillis au sein des 5 services FEADER (de 1 à 8 agents recrutés par service) et formés à la gestion des dossiers FEADER.

Fin 2024, 128 agents FEADER étaient en poste dont 6 contrats temporaires et 7 postes étaient vacants (suite à des mobilités ou départs à la retraite).

De façon à optimiser le traitement des paiements FEADER 14-22 et à répartir équitablement la charge de travail entre les services FEADER, une "solidarité inter-services" a été mise en place afin que les agents d'un service puisse aider un autre service en surcharge d'activité. Pour ce faire, les agents en appui ont bénéficié d'une formation spécifique et d'un suivi régulier. Ce sont principalement les demandes de paiement LEADER et Services qui ont bénéficié de cette mobilisation collective.

La révision des PDR en 2024

L'AG a été mobilisée en 2024 par deux modifications de chacun des trois PDR du Grand Est.

Les modifications du PDR en 2024 ont porté sur :

- des transferts de crédits entre dispositifs afin de répondre aux besoins du territoire dans le respect de la stratégie des PDR,
- l'ajout de la nouvelle Mesure M23 « Aide supplémentaire aux Etats membres touchés par des catastrophes naturelles » ciblée sur les élevages touchés par la Fièvre Catarrhale Ovine.

Mise en oeuvre opérationnelle des programmes au cours de l'année 2024

Suivi des maquettes des PDR

Dans cette période de fin de programmation, le suivi des maquettes des 3 PDR nécessite un travail très fin pour un pilotage optimal des mesures et une bonne anticipation.

Deux chargés de missions transversaux ont pour mission de consolider les données chiffrées des PDR en coordination avec le service pilotage de la DFE. Cette consolidation permet un travail de prospective pour appréhender au mieux la fin de programmation.

Ce pilotage est fait en transversalité et en partenariat avec les Directions de la Région concernées (Economie du vivant, Cohésion des territoires, Environnement...).

Début 2024 a été mis en place un suivi mensuel avec l'ASP pour optimiser la fin de gestion des PDR 14-22.

De plus, ce suivi est partagé chaque mois avec la Direction générale de la Région Grand Est.

Réunions de coordination

Pour rappel, les réunions de coordinations mensuelles organisées par l'Autorité de gestion avec les services d'économies agricoles des DDT se sont poursuivies jusqu'à fin 2022 associant également les services de la DRAAF, la Direction de l'Economie et du Vivant de la Région Grand Est et de l'ASP.

Depuis 2023, pour fluidifier l'information sur le périmètre du Grand Est avec les services de l'Etat, l'AG a poursuivi les moments d'échanges en fonction de l'actualité et des besoins des uns et des autres). Ces réunions permettent notamment d'aborder des questions relatives aux transferts de personnels, aux notes de procédures, à l'instruction, aux appels à projets, aux modifications des PDR, aux RAMO, aux comités de programmation, comités de suivi, points de calendriers ...

Enfin des réunions de coordination ont lieu chaque semaine avec l'ASP avec les encadrants des services FEADER et le service pilotage de la DFE. Ces temps d'échanges réguliers permettent d'aborder dans le détail des sujets règlementaires. Ils sont complétés par des points thématiques plus pointus en fonction des besoins des services FEADER.

Comités régionaux de programmation FEADER de chaque PDR du Grand Est :

L'ensemble des dossiers instruits par les services FEADER est soumis à l'avis du Comité régional de programmation (CRP) FEADER de chaque PDR qui se réunit en présentiel ou est consulté par écrit en fonction des besoins. Les dossiers présentés ont déjà été examinés en comité technique thématique préalablement.

En 2024, le CRP FEADER de chaque PDR a été consulté par écrit 12 fois.

Comité de suivi FEADER Grand Est 2014-2022 :

Pour rappel, les comités de suivi de chaque PDR ont été fusionnés en un seul comité de suivi Grand Est en 2023 (consultation écrite du comité de suivi du 11 au 23 juillet 2023).

Ce comité se réunit au moins une fois par an et peut être consulté par voie de consultation écrite.

En 2024, le comité de suivi FEADER Grand Est a été consulté 3 fois :

- consultation écrite lancée 25 mars 2024 approbation des modifications des PDR Alsace, ChampagneArdenne et Lorraine
- consultation écrite lancée le 12 juillet 2024 (approbation du RAMO portant sur l'année 2023
- et en présentiel à Tomblaine (54) le 14 octobre 2024 : approbation des modifications des PDR Alsace, ChampagneArdenne et Lorraine.

Avant le comité de suivi réuni en présentiel à Tomblaine (54) a eu lieu le 14 octobre matin une visite du projet PEI Redyblack à Haroué (54) (voir point 4.a.2 objectif 1 Mesures prises dans le cadre du plan d'action du réseau rural et agricole Grand Est du présent RAMO).

Autres temps d'échanges avec la Commission européenne :

Le 15 octobre 2024 s'est tenue en présentiel à Metz (57) la réunion de réexamen annuelle commune aux 3

PDR du Grand Est entre l'Autorité de gestion et la Commission européenne organisée en vertu de l'article 51 du règlement (UE) n° 1303/2013.

Enfin, l'AG a participé à la réunion annuelle des Autorités de gestion organisée à Paris par la Commission européenne 27 novembre 2024.

Mise en œuvre opérationnelle au sein de chaque service au cours de l'année 2023 :

Service FEADER Investissements agricoles

Le Service a connu une activité très dense sur les dispositifs des 3 PDR 2014-22 avec le lancement des derniers appels à projets PCAE, lesquels ont connu un vif succès (notamment plus de 1600 demandes déposées au titre du dernier PCAE Végétal clos en janvier 2024), et l'accélération de l'instruction des demandes de paiements.

Au total, en 2024, ce sont plus de 1600 demandes d'aides RDR3, plus de 1300 demandes d'aides RDR4 (IPAGE Elevage 23 et 24) et près de 2600 demandes de paiement qui ont été instruites. Cumulés, ce sont plus de 87M€ d'aide, dont 51,7M€ de FEADER (17,4M€ pour 14-22 et 34,3M€ pour 23-27) qui ont été attribués aux exploitations de Grand Est.

Le service a aussi travaillé à la cloture de la programmation 14-22 : relance des bénéficiaires qui parfois peinent à terminer leur projet (difficultés économiques des exploitants, tensions sur les livraisons de certains matériels...), réponses aux contrôles ASP, échanges avec les services de l'Etat pour la cloture des PCAE 2014 "Transition".

Service Agroalimentaire et forêt

Les mesures gérées par le service concernent les mesures en faveur de la transformation des produits agricoles et celles pour la mobilisation de la ressource forestière. Début 2024, 7 agents gèrent et instruisent les dossiers de la sous-mesure 0402 et 5 agents des sous-mesures 0403 et 0806.

Des réunions de service et de suivi d'activités à rythme très rapproché et régulier permettent de mesurer l'avancement des engagements et des paiements, et contribuent à créer du lien au sein de l'équipe ainsi que la montée en compétences des agents nouvellement recrutés. Elles sont également complétées par des réunions de coordination au sein de la DFE et avec la Direction de l'Economie du Vivant de la Région.

Des points bilatéraux spécifiques ont été mis en place pour les nouveaux arrivants afin de les accompagner plus efficacement. 2 référents contrôles ont également été nommés au sein du service pour suivre précisément chaque dossier contrôlés

Enfin, un séminaire en 3 temps de travail répartis dans l'année 2024 a eu lieu pour mieux identifier les points d'amélioration du service et permettre aux agents de renforcer leurs liens de travail.

Service Territoires

Le Service est structuré autour de 2 Pôles, l'un en charge de LEADER (32 GAL 14-22 et 35 GAL 23-27)

dont la cheffe de Pôle est également cheffe du Service et l'autre en charge des mesures Services ruraux (M7) avec une cheffe de pôle dédiée.

Compte-tenu de la sélection de 35 GAL 23-27 en 2023 et d'un nombre important de dossiers restant à engager et payer, le Service Territoires a bénéficié de la création de 7 ETP décidée fin 2023 et recrutés en 2024

Au sein du Pôle « Services ruraux », chaque chargé de mission se voit affecter un nombre de dossiers dont il assure l'instruction et le suivi, de la demande d'aide au paiement. Les chargés de mission sont également mobilisés pour l'élaboration des dispositifs, appels à projets ou encore dans la réalisation de missions transversales (rédaction de notes, mise en place d'outils...).

Au sein du Pôle « LEADER », chaque chargé de mission est référent de plusieurs GAL et assure l'instruction et/ou la supervision des demandes d'aide et de paiement transmises par les GAL. 3 gestionnaires assurent également la complétude des dossiers à réception des demandes et rédigent les actes d'engagement juridique. Une équipe « pilotage » composée de 3 chargées de mission et de la cheffe de service est plus spécifiquement dédiée à assurer les missions transversales et le suivi global des GAL (rédaction des appels à candidatures, conventionnement des GAL, mise en place des procédures et des outils ; suivi des maquettes financières...)

Une réunion de service tous les 15 jours, ainsi qu'une réunion de pôle et des points hebdomadaires permettent d'assurer une bonne diffusion des informations, ainsi qu'un suivi régulier des dossiers et de la mise en œuvre des dispositifs.

En 2024, une animation territoriale a été réalisée afin d'optimiser la consommation des crédits encore disponibles ce qui a permis la programmation de 85 nouveaux projets.

Un pilotage fin et un suivi resserré des porteurs de projets de la sous-mesure 7.4 et des GAL a permis d'assurer la programmation et l'engagement de tous les dossiers dans le délai réglementaire du 31 décembre 2024. Près de 600 dossiers ont ainsi été engagés en 2024.

En parallèle du travail sur la programmation 14-22, le service a également finalisé le conventionnement des 35 GAL du Grand Est pour la mise en œuvre du programme LEADER 23-27. Les outils et procédures nécessaires au dépôt des demandes d'aide LEADER dans l'outil de gestion dématérialisée Euro-PAC ont été formalisés.

Service Développement durable

Le Service a en charge 13 dispositifs 23-27 et mesures 14-22 liés au développement durable dans leurs objectifs et/ou mise en œuvre :

- Transfert de connaissances : Formation, Conseil, Innovation
- Investissements : Peuplements forestiers productif et non-productif, Agroforesterie
- MAEC : API, PRM, PRM-A et Transition des pratiques
- Natura 2000 dans le cadre de la clôture de la programmation 14-22.

L'organisation du service en groupes thématiques Forêt, Agroforesterie, MAEC, Innovation, Formation/Conseil, Natura 2000) s'est déployée durant l'année avec l'appui de 3 nouveaux agents recrutés.

Des revues de projets hebdomadaires permettent des moments d'arbitrage tout en assurant un suivi fin et régulier des dossiers par thématique.

Sur les Sous-mesures 0101, 0404, 0701, 0706, 0805, 0806, 1601 et 1602, près de 800 projets ont été traités dans le cadre de la fin de programmation 14-22.

En parallèle, les missions dévolues aux chargés de mission différant de celles attribuées aux contrôleurs de fonds européens imposent une organisation horizontale séparant les tâches de chacun. Ainsi les contrôleurs se trouvent en amont et en aval du traitement des dossiers (complétude, supervision, ...) et les chargés de mission sur l'instruction et la conception/réalisation des dispositifs 23-27 avec notamment les premiers Appels à Projets 23-27 ouverts en 2024 (Formation, PEI, MAEC transition, PRM-A).

Les dispositifs surfaciques des PDR 14-22 (MAEC, Bio, ICHN) restent instruits par les DDT de l'Etat, sous pilotage de l'Autorité de gestion.

Durant cette année 2024, l'équipe a apporté son aide au service Territoires pour assurer collectivement l'échéance de paiement des projets de la programmation 14-22.

Service Installation

Suite à la consolidation de l'organigramme de la DFE fin 2023, le recrutement de 4 agents supplémentaires a pu se finaliser avec des arrivées entre juin et août 2024. Ces recrutements ont permis de renforcer la gestion des missions transverses au sein du service.

3 remplacements d'instructeurs/contrôleurs de fonds européens, suite à 2 départs en octobre 2023 et une mobilité interne se sont également opérés entre mars et août 2024.

Ainsi à partir de septembre, l'équipe FEADER Installation est au complet, avec un chef de service et son adjointe, 6 chargées de mission/d'études et 10 instructeurs/contrôleurs de fonds européens, répartis sur 9 sites de la Région. Le service était encore pourvu de 2 postes de renfort sur une partie de l'année.

Le Service est en charge des dispositifs dédiés à l'Installation sur les 2 programmations FEADER :

-dispositif DJA 14-22 : ces dossiers ont une durée de vie minimale de 5 ans entre le dépôt de la demande d'aide, 4 ans d'engagement et le dépôt du solde intervenant au cours de la 5e année. Les derniers dossiers termineront donc leurs engagements en 2028.

2024 a été une période d'adaptation dans l'instruction des dossiers avec des éléments de simplification réglementaire attendus du Ministère de l'agriculture (encore en attente pour certains d'entre eux fin 2024). Cela a nécessité pour l'ensemble de l'équipe de devoir adapter les étapes d'instruction des dossiers, la méthode à opérer, la communication auprès des bénéficiaires et des partenaires. La parution d'une instruction technique en août 2024 a permis de faire avancer un grand nombre de dossiers alors mis en attente pour le paiement du solde en fin d'engagement.

Suite au renforcement de l'équipe, les derniers retards d'instruction liés au transfert FEADER en 2023 de

l'Etat à la Région ont néanmoins pu être rattrapés. Le Service a également poursuivi le paiement des acomptes et des soldes DJA.

-dispositifs AIA et AINA 23-27 : sur la programmation 23-27, le service a en charge 2 dispositifs pour les aides à l'installation : AIA (remplaçant la DJA) et AINA (pour les nouveaux agriculteurs) qui ont été ouverts le 16 septembre 2023.

En 2024, l'instruction des dossiers a pu démarrer sur le nouvel outil Euro-PAC, permettant de sélectionner 418 dossiers en 6 comités de sélection. En septembre, l'accès aux demandes de paiement sur l'outil a été ouverte aux bénéficiaires. Ainsi l'AIA a inauguré le paiement du premier dossier 23-27 en octobre.

Par ailleurs, les équipes ont ainsi dû faire face à **une année 2024 très chargée en nouveautés**, évolutions réglementaires sur la DJA et prise en main des nouveaux outils 23-27 pour l'instruction des dossiers AIA-AINA, dans un contexte de fortes pressions : manifestations agricoles à l'hiver 23-24 pour demander des simplifications, pression pour le paiement des dossiers 23-27. Le service a su se mobiliser pour respecter les échéances.

La consolidation de l'équipe et les nouvelles étapes d'instruction ont également nécessité un **temps de formation interne important** :

Des formations individuelles ont été réalisées pour les nouveaux arrivants. A cela se sont ajoutées plusieurs sessions de formations collectives, dispensées au fur et à mesure de l'avancée de l'instruction 23-27.

La mobilisation a été également importante avec les 9 chambres d'agriculture pour la coordination dans leur mission de service public. Des formations ont été réalisées par le service pour prendre en charge la préinstruction des dossiers 23-27.

Au total, ce sont 52,5 journées de mobilisation de membres de l'équipe pour former leurs collègues ou les partenaires.

Pour faire face à toutes ces impératifs, il reste indispensable de maintenir l'unité de l'équipe malgré la distance entre collègues et tout en intégrant les nouveaux agents. Les échanges collectifs restent hebdomadaires en réunion de service. De plus, 2 réunions collectives d'équipe ont pu s'organiser en présentiel en plus du séminaire annuel de la DFE.

Informations et/ou formations suivies et/ou mises en place par l'Autorité de gestion

L'AG participe régulièrement aux différentes réunions et groupes de travail mis en place au niveau national par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, en association avec l'Agence de Services et de Paiement et/ou Régions de France. Ces réunions et groupes de travail permettent d'obtenir de l'information, d'échanger entre AG, de mutualiser, de construire de nouvelles procédures...

Par ailleurs l'AG a proposé plusieurs modules de formations à ses agents. Un certain nombre de formations transversales sont récurrentes dans le parcours de formation de la DFE (Lutte anti-fraude, aides d'Etat, marchés publics...), d'autres sont des formations spécifiques et thématiques pour les nouveaux arrivants et pour du perfectionnement.

Les formations sont établies en fonction des besoins recensés par les chefs de services et leurs agents. Elles

concernent principalement des sujets règlementaires et les systèmes d'information.

Au cours de l'année 2024, il a été mis en place les formations suivantes en vue de la programmation 2023-27 :

- Euro-PAC (instruction des aides FEADER 2023-2027) : Démonstration du nouveau système d'information de la programmation 2023-27 (22 sessions de 30 minutes à 2 heures, selon le profil et les besoins des utilisateurs)
- Sensibilisation SSI et RGPD (21 sessions de 30 minutes en distanciel)
- Osiris : Initiation (3 sessions de 1 journée)

En lien avec le service Formation de la Région Grand Est :

- Commande publique : module initiation (3 sessions d'1 journée en présentiel)
- Aides d'Etat : module initiation (2 sessions de 1 jour en présentiel)
- Lutte anti-fraude : Initiation (4 sessions d'1 journée en distanciel)

Et avec les services de l'ASP dans le cadre du marché de formation et en distanciel :

- Commande Publique (2 jours)
- Aides d'Etat (2 jours)
- La PAC (1 jour)
- Comptabilité agricole (2 jours)
- Formation des formateurs (2 jours)

Si l'on tient compte de l'ensemble des formations recensées par le service Formation professionnelle de la DRH, y compris les formations de développement personnel et celles visant le développement de compétences transversales (management, gestion de projet, bureautique ...), ce sont au total 119 agents des services FEADER qui ont pu bénéficier de formation en 2024, pour une durée moyenne de 3,5 jours par agent (hors marché ASP et Euro-PAC).

Dans le même temps, de nombreuses formations ont été organisées pour former les nouveaux arrivants au sein des services FEADER ou des Groupes d'action locale et pour proposer des actions de perfectionnement. Ces formations sont dispensées en interne par des agents FEADER chevronnés, avec des modules de 1 à 2 jours, en petits groupes et balayent l'ensemble des connaissances nécessaires à l'instruction des demandes d'aide et de paiement :

- Présentation générale du FEADER (2h30) : 32 agents formés dont 5 agents du service Pilotage, au cours de 6 sessions
- Instruction des demandes de paiement (1 journée) : 18 agents formés dont 2 agents du service Pilotage, au cours de 4 sessions
- Instruction des demandes de paiement Perfectionnement (1/2 journée) : 72 agents formés, au cours de 6 sessions
- Service FEADER Installation : 52,5 jours de formation en intra.

Implication et actions de l'Autorité de gestion dans le suivi du plan d'action sur le taux d'erreur et le suivi des audits

Dans d'un souci de qualité de la mise en œuvre, l'Autorité de gestion suit et participe aux différents groupes de travail et instances nationaux, notamment :

- Comité Etat Régions
- COMOP Interventions régionales
- COPIL Etat Régions
- COPIL AGR ASP systèmes d'information
- Groupe de travail Contrôles
- Groupe de travail suivi /évaluation (GTSE)

Ce travail en réseau permet les échanges de bonnes pratiques et génère une veille permanente, notamment alimentée par les constats d'insuffisance formulés par les auditeurs européens et ceux de l'organisme de certification des comptes des organismes payeurs. L'Autorité de gestion participe activement à l'élaboration des notes de cadrage relatives aux thématiques ayant été mises en cause par les auditeurs. Ainsi les préconisations inventoriées et les propositions de procédures rédigées au niveau national sont appliquées dans la mise en œuvre du programme régional.

De la même façon, les travaux réalisés dans le cadre des réunions du Comité Opérationnel "audits et contrôles", en concertation entre les autorités de gestion, l'organisme payeur (ASP) et l'autorité de coordination des AG (MASA), décrivent les mesures prises et à entreprendre afin de corriger ce taux d'erreur. Les notes de cadrage ainsi élaborées sont ensuite validées et déterminent le cadre de contrôle à mettre en place en région où l'autorité de gestion intègre tous les éléments dans ses procédures formalisées à destination des instructeurs. Les mises à jour du plan d'actions sont préparées entre les AG, l'ASP et le ministère, également en concertation avec la Commission de Certification des Comptes des Organismes Payeurs (CCCOP).

Dispositif de contrôle interne :

En 2024, l'AG a poursuivi ses travaux de mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne FEADER, mutualisé à l'échelle du Grand Est sur les 3 PDR, afin de répondre à ses obligations liées au système de gestion et contrôle prévues par les R(UE) 1303/2013 art.72 à 74, R(UE) 480/2014 art.30 et les conventions tripartites de mise en œuvre des PDR.

Ce dispositif vise le double objectif de garantir la conformité de la gestion des programmes et d'en améliorer la performance.

Pour rappel, une première cartographie des risques avait été élaborée et un comité de pilotage avait été mis en place en 2017. Le comité de pilotage rassemble les chefs de service FEADER, ainsi que la cheffe du service Pilotage et la Directrice Adjointe Déléguée aux fonds européens. Les travaux sont menés par une équipe technique qui rassemble 2 chargés de mission issus de chaque PDR.

Dans la poursuite des travaux menés en 2018 (travail de l'AG sur la mise à jour de la cartographie et sa déclinaison en un plan d'action régional qui permet de répondre aux risques les plus critiques par des mesures appropriées, d'identifier les services/personnes en charge ainsi que de déterminer un calendrier de mise en œuvre),

En 2022, se sont poursuivis les travaux sur la supervision de l'instruction réglementaire des demandes d'aide et de paiement et la mise en œuvre du plan de formation.

En 2023, se sont poursuivis les travaux sur la supervision de l'instruction réglementaire des demandes d'aide et de paiement et la mise en œuvre du plan de formation.

En 2024, le pôle s'est concentré sur la rédaction du dispositif de gestion et de contrôle en prévision du RDR4 avec notamment une mise à jour de la cartographie des risques en prévision du début du RDR4. L'assistance réglementaire/juridique a également pris une place importante dans l'instruction des dossiers. De plus, ont été lancées les premières campagnes de contrôles approfondis.

On notera par ailleurs que la Délégation aux Fonds Européens s'est dotée, à compter de l'année 2021, au sein du Service Pilotage d'un Pôle Contrôle Interne interfonds qui prend à sa charge cette mission, avec l'appui des Services FEADER. Ce service constitue un levier important dans la sécurisation des procédures et donc la mise en œuvre des programmes européennes. Dans cet esprit, il assiste les services métiers chargés de l'instruction des dossiers relatifs aux FESI toutes programmations confondues.

Le Pôle contrôle Interne assure, également, le lien entre les partenaires extérieurs notamment l'ASP et les services métiers. Il joue un rôle d'intermédiaire privilégié, veillant à une bonne circulation des informations capitales d'ordre surtout réglementaire voire légal et à la coordination des actions entre la CE, la CCCOP, l'ASP... et les services de la DFE

Ces travaux de l'AG s'intègrent également dans le plan d'action national piloté par le GT Contrôle et le GT Audits Externes, ainsi que dans l'exercice de suivi des recommandations de la CCCOP piloté par l'ASP : lorsqu'ils sont susceptibles de concerner les PDR régionaux, les risques identifiés dans ces deux documents sont en effet systématiquement intégrés à la cartographie des risques FEADER Grand Est.

Manuel de procédures

Les notes constituant le manuel de procédures peuvent être des adaptations régionales de notes nationales ou des notes régionales élaborées par l'AG. Les notes traitent de questions d'éligibilité et/ou de procédures.

Elles peuvent être transversales et concerner tous les types d'opérations, ou spécifiques à un type d'opération ou un groupe de types d'opération. Elles peuvent concerner uniquement l'un des trois PDR du Grand Est ou tous les PDR du Grand Est. Elles sont régulièrement mises à jour.

Toutes les notes font l'objet d'un avis informel de la DR ASP.

Les notes font l'objet d'une diffusion aux services instructeurs internes ou externes (DDT jusqu'en 2022 et GAL).

Le manuel de procédures est donc alimenté au fil de l'eau en fonction des besoins.

Plusieurs notes ont été publiées et/ou mises à jour par l'AG en 2024.

A noter également que l'AG a mis en place des rapports d'instruction des demandes d'aide et des demandes de paiement afin de compléter les outils OSIRIS en termes de contrôles à opérer ou de traçage des points de contrôle. Les rapports d'instruction sont également un outil d'aide à l'instruction pour les agents et les nouveaux agents sont formés à leur utilisation.

La communication :

La mission de communication est mutualisée au niveau de la Délégation aux Fonds Européens pour l'ensemble des programmes européens cofinancés par le FEADER, le FEDER et le FSE et relève du Service de Pilotage de la Délégation aux Fonds européens. La mission d'évaluation est partagée entre ce Service de Pilotage (coordination transversale) et les services FEADER (compétence métier).

Les actions de communication sont décrites dans une autre rubrique du RAMO.

3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC) ¹, indicateur indirect calculé automatiquement

	Dotation financière totale du PDR [Feader + Instrument de l'Union européenne pour la relance]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR ²	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) ³
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	526 351 853,00	64,86	62,24

¹ Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feader visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

² Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

³ Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Dotation financière totale du PDR [Feader + Instrument de l'Union européenne pour la relance]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	526 351 853,00		
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	526 351 853,00		

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] Financement Feader + Instrument de l'Union européenne pour la relance	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Observations

4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME

4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

Depuis le 1er janvier 2017, le Réseau Rural régional est opérationnel à l'échelle de la Région Grand Est. Ce réseau unique permet :

- D'harmoniser la mise en œuvre de l'animation sur l'ensemble du Grand Est,
- De mutualiser les moyens et les expériences acquises par les trois anciennes régions,
- De décloisonner et mettre en synergie les acteurs bénéficiaires des trois Programmes de Développement Rural (PDR),
- D'anticiper le périmètre futur du prochain Programme de Développement Rural Grand Est.

Depuis janvier 2024, le réseau régional est rattaché au pôle valorisation de la Délégation aux fonds européens (DFE) et renommé « Réseau rural et agricole Grand Est (RRAGE) » afin d'intégrer et d'affirmer un volet agricole et forestier plus important dans ses actions. L'animation et la valorisation du réseau régional est assuré depuis mai 2024 par deux nouvelles animatrices localisées à Strasbourg avec une spécialisation par thématique.

L'année 2024 a été axée sur l'accompagnement de fin de programmation pour les GAL et l'organisation de webinaires et rencontres thématiques.

Le RRAGE a travaillé à une valorisation et une augmentation de la visibilité des projets ainsi qu'un approfondissement du travail transversal entre directions-métiers et en partenariat avec les douze Maisons de Région.

L'accompagnement à l'évaluation de la stratégie LEADER par les GAL du Grand Est s'est poursuivi et clôturé au cours du premier semestre 2024 l'appui de Citoyens et Territoires. La synthèse de cette a été présentée aux GAL lors d'une rencontre spécifique.

Le Réseau a également poursuivi son action en faveur des Go-PEI en réalisant une rencontre avec le référent PEI du Réseau National Agricultures et Ruralités du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Au niveau national, le Réseau Rural est membre du Groupe de Travail PEI.

Enfin, le Réseau Rural a poursuivi sa mission de veille, de publication d'articles sur le site internet du réseau national.

4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

Le plan d'actions du Réseau Rural Grand Est répond aux **4 objectifs fixés** dans l'article 54 du règlement (UE) n°1305/2013, eux-mêmes **déclinés selon les 7 types d'activités**. Ce plan d'actions constitue le fil conducteur des activités menées chaque année par le Réseau Rural Grand Est pendant toute la durée de la

programmation :

OBJECTIF 1 « MOBILISER » : ACCROITRE LA PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT RURAL ART. 54 (2) A

Type d'activité : formations et mise en réseau des GAL LEADER, assistance technique pour la coopération Art. 54 (3)(b)(iii)

Cibles : Chargés de mission des GAL et acteurs des démarches LEADER

En lien avec l'Autorité de Gestion, il s'agit de proposer une offre de formations, de mise en réseau et d'échanges d'expériences destinée à l'ensemble des trente-deux Groupes d'Action Locale (GAL) du Grand Est : appui pour leurs projets de coopération, capitalisation de leurs expériences et d'éléments méthodologiques et accompagnement collectif sur des sujets transversaux (communication, évaluation, etc...).

Actions réalisées en 2024 :

FAITS MARQUANTS :

- **Journée de rencontre GAL** : co-organisée avec Citoyens & Territoires (le 18/04 – 46 participants) – présentation de la synthèse des évaluations et définition des besoins d'animation et de formation ;
- **Webinaires de formation GAL aides d'Etat et marchés publics** (le 30/05 pour les marchés publics – 60 participants et le 31/05 pour les aides d'Etat – 58 participants) : introduction du contexte réglementaire

MAIS AUSSI...

- **Publications réalisées par le RRAGE** et/ou diffusion de ressources utiles : articles sur des projets LEADER et en milieu rural, offres d'emploi, Appels à Projets...

Type d'activité : facilitation des échanges thématiques et analytiques entre les acteurs du développement rural, mise en commun et diffusion des données recueillies Art. 54 (3)(b)(ii)

Cibles : Toutes les catégories de bénéficiaires des PDR

Actions réalisées en 2024 :

FAITS MARQUANTS :

- **EducTour** : participation et valorisation des visites de projet du GAL Brie et Champagne (29/05 – environ 30 participants)

- **Journées de visite PEI – mises à l'honneur de la nouvelle race bovine REDYBLACK**

Organisation d'une journée (9 juillet 2024) réunissant les techniciens de la Région Grand Est et le référent PEI du Réseau National Agricultures et Ruralités - valorisation du projet **REDYBLACK** - (7 participants)

Dans le cadre de la réunion annuelle du **comité de suivi FEADER du 14 octobre 2024**: nouvelle visite et valorisation du projet PEI Redyblack en présence de la Commission européenne et d'élus régionaux (dont la Vice-Présidente en charge de l'agriculture) - discussions entre partenaires et visite de l'exploitation (plus de 30 participants). Cette nouvelle race, agréée par le Ministère de l'Agriculture, a été sélectionnée pour son efficacité alimentaire et ses qualités bouchères.

- **LEADER Tour Rhin Vignoble Grand Ballon** : un LEADER Tour organisé et animé (visite de projets LEADER avec rencontre des porteurs) : sur le GAL Rhin-Vignoble-Grand Ballon (18/10 – 30 participants) pour 9 projets LEADER présentés au total ;
- **LEADER Tour Vosges du Nord** : participation et valorisation des visites de projet du GAL Vosges du Nord (06/12 – environ 30 participants)

MAIS AUSSI...

- **Participation à divers échanges pour faire connaître le RRAGE et le FEADER et capter des nouvelles ressources utiles aux parties prenantes**

OBJECTIF 2 ART. 54 (2) B « OPTIMISER » : AMELIORER LA QUALITE DE MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT RURAL

Type d'activité : mise en commun et diffusion des données recueillies dans le cadre du suivi et de l'évaluation Art 54 (3)(b)(v) et identification d'exemples de projets couvrant toutes les priorités des programmes de développement rural

Cibles : toutes les parties prenantes du réseau

Le Réseau Rural et Agricole Grand Est peut apporter un appui pour le suivi et l'évaluation des PDR, à la fois en suivant et évaluant ses propres activités de mise en réseau et de capitalisation (présente contribution aux trois Rapports Annuels de Mise en Œuvre (RAMO) des PDR) et en participant à la mise en commun et la diffusion des données de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des PDR en Grand Est.

Actions réalisées en 2024 :

FAITS MARQUANTS :

- **Comité de suivi FEADER** (à Tomblaine le 14/10 – 60 participants) : présentation des actions menées en 2024 par le Réseau rural et des actions à venir pour l'année 2025,

- **Réunion ATMAC** (à Paris le 15/10 – 12 participants) : réunion des réseaux nationaux pour travailler sur le sujet de la mise en œuvre de la coopération LEADER et la valorisation de projets et bonnes pratiques menés sur la période 2014-2022,
- **Journées européennes PEI** (à Bruxelles le 08 et 09/11 – 20 participants) : partage d'expériences de porteurs de projet PEI et des réseaux régionaux sur la mise en œuvre du PEI en France, présentation de la mise en œuvre du PEI en Belgique (Région Flamande), échange avec la DG AGRI et visite de projets,
- **Participation aux rencontres mensuelles du Réseau National Agricultures et Ruralités** : participation aux réunions mensuelles de mise en réseau organisées par le Réseau National Agricultures et Ruralités

OBJECTIF 3 « INFORMER » : INFORMER LE GRAND PUBLIC ET LES BENEFICIAIRES POTENTIELS SUR LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET LES POSSIBILITES DE FINANCEMENT - ART. 54 (2) C

Type d'activité : Participer à la mise en œuvre du plan de communication inter-fonds, en lien avec les autorités de gestion, incluant la publicité et les informations concernant le PDR ainsi que les activités d'information et de communication visant un public plus large Art 54 (3)(b)(vi)

Cibles : Grand public, toutes les catégories de bénéficiaires des PDR, partenaires

Cette activité est conduite en articulation et en synergie avec la stratégie de communication pluri-fonds, ainsi que celle organisée au niveau national par le RRN.

À ce titre, le Réseau Rural Régional relaie les informations et communications, afin de contribuer à l'émergence de projets pouvant être soutenus dans le cadre des mesures ouvertes au niveau des trois PDR en Grand Est, tout en visant une valorisation des retours d'expériences.

Actions réalisées en 2024 :

FAITS MARQUANTS :

- **Alimentation de la chaîne YouTube du Réseau Rural Grand Est** : 3 vidéos mises en ligne en 2024, 1,8k vues en 2024, +10 abonnés, 79,4heures de visionnage.

MAIS AUSSI :

- **Communication sur la page web du RRAGE** : mise en ligne de documents, articles, agenda, actualités pouvant intéresser les parties prenantes du RRAGE;
- **Participation à une édition des Rencontres cultures et ruralités à Vic-sur-Seille** : participation pour présenter des acteurs clés de la culture en ruralités, c'est-à-dire les GAL et LEADER auprès de potentiels porteurs de projets et de potentiels relais du territoire. Cela a également été l'occasion de rencontrer des acteurs du territoire que le Réseau n'atteignait pas encore ou n'avait pas encore identifié.

- **Reprise en fin d'année des Cafés Réseau** : au mois de novembre, nous avons relancé la démarche des Cafés Réseau, c'est-à-dire de courts webinaires thématiques à récurrence mensuelle. Pour cette fin d'année, nous avons travaillé avec la CRESS et le service FSE+ pour discuter autour de la thématique de l'ESS.
- **Tenue d'un stand** : lors des foires de rentrée en septembre (foire de Châlons en Champagne et de Sedan) nous avons tenue sur une journée ou sur une demi-journée un stand pour faire connaître auprès du grand public les fonds européens et les projets à proximité qui ont été financés par les fonds européens. Pour cela, nous avons réalisé des supports de valorisation de projets et des animations autour du FEADER et de LEADER.;

Type d'activité : Participation et contribution aux activités du réseau européen de développement rural (ENRD) ainsi qu'au RNAR Art 54 (3)(b)(vii)

Cibles : Grand public, toutes les catégories de bénéficiaires des PDR, partenaires

Le Réseau Rural National est le principal interlocuteur et contributeur du Réseau Rural Européen.

Actions réalisées en 2024 :

FAITS MARQUANTS :

- **Participation** lors de l'Assemblée Générale du Réseau National Agricultures et Ruralités les 9 et 10 décembre et **intervention en plénière pour illustrer les actions menées à l'échelle régionale.**

MAIS AUSSI...

- **Travail avec le RNAR sur la refonte du site** : nous avons fait partie des réseaux régionaux sélectionnés pour le travail de refonte du site du Réseau National Agricultures et Ruralités et ainsi, nous avons pu travailler sur le public cible du nouveau site et à sa nouvelle arborescence.

OBJECTIF 4 « INNOVER » : FAVORISER L'INNOVATION DANS L'AGRICULTURE, LA PRODUCTION ALIMENTAIRE, LA FORESTERIE ET LES TERRITOIRES RURAUX
ART. 54 (2) D

Type d'activité : Identification d'exemples de projets innovants couvrant toutes les priorités des programmes de développement rural et offre de mises en réseau pour les conseillers et les services de soutien à l'innovation (PEI-AGRI, Groupes Opérationnels (GO), services de soutien à l'innovation)
Art 54 (3)(b)(iv)

Ce champ d'activité est essentiellement investi par le Réseau Rural National, en particulier à travers l'accompagnement du programme PEI-AGRI et le comité consultatif qui y est spécifiquement consacré et qui se charge d'organiser des réunions d'information et des formations de niveau national. Le Réseau Rural Grand Est peut également mener des actions collectives d'accompagnement de la mise en œuvre du PEI en Grand Est.

Actions réalisées en 2024 :

FAITS MARQUANTS :

- **Comité de sélection PEI 04/07** : nous avons participé à au comité de sélection des GO PEI pour la nouvelle programmation pour entamer un travail collaboratif entre les services instructeurs du FEADER, ceux de la Région et l'équipe du RRAGE pour valoriser les projets sélectionnés.
- **Comité consultatif PEI 09/09** : participation au comité qui a eu lieu au Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire. Cela a été l'occasion de rencontrer les référents PEI d'autres Régions françaises pour commencer un travail collaboratif mais également d'échanger sur les différences de mise en œuvre et voir comment faire émerger des projets transrégionaux.

4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]

1/ Au travers de ses actions, le Réseau Rural Régional contribue à la publicité des PDR,

permettant d'accroître la notoriété des fonds européens et de faire connaître le soutien accordé par l'Union européenne aux projets qui contribuent au développement rural en Grand Est.

Différents outils ont été utilisés ou créés par nos soins pour accroître et améliorer le Réseau et son fonctionnement :

- Alimentation d'une chaîne YouTube pour la diffusion des webinaires et vidéos de valorisation des projets LEADER et autres ;
- Appui à la construction du futur site internet Be Europe En Grand Est ;
- Publication d'informations sur la page du Réseau : offre d'emploi, article de valorisation de projet, information de séminaire/webinaire en lien avec le sujet des ruralités ;
- Présentation du Réseau Rural et Agricole, de ses activités et du FEADER lors d'évènements régionaux, nationaux et européens ;

2/ Par ailleurs, en complément des actions du Réseau Rural régional, l'AG a mené différentes actions de communication en 2024

Un accent particulier a été mis sur la communication à l'attention du grand public afin de valoriser l'action des fonds européens en Grand Est, et la poursuite d'actions d'information ciblées vers certains porteurs de projets en fonction de l'avancement des programmes. Ce plan d'actions couvre l'ensemble des programmes gérés par la Région Grand Est.

Les sites internet :

- L'animation du site beurope.grandest.fr :

Le site internet a vocation à informer les acteurs du territoire sur les potentialités des programmes européens 2014-2022, augmenter la notoriété des programmes européens en faisant connaître les réalisations concrètes et leurs actualités, et permettre aux bénéficiaires potentiels et aux bénéficiaires effectifs de trouver les outils nécessaires à une demande de subvention ou à la bonne gestion de celle-ci. En 2024, le site a enregistré 38 551 visites.

Les réseaux sociaux de la Délégation aux Fonds Européens :

- **La page Facebook** Be Europe en Grand Est, qui rassemble à raison de 2 à 5 publications par semaine des informations sur l'intervention des fonds européens, des programmes Erasmus+ ou INTERREG sur le territoire régional, a été mise en ligne en septembre 2016. Elle est visible à l'adresse : <https://www.facebook.com/BeEuropeenGE/>
- **Ce réseau social a été complété pour élargir le public cible par la création d'un compte LinkedIn** qui présente le même nombre de publication que le compte FB à l'adresse suivante : <https://www.linkedin.com/company/be-europe-en-grand-est/>. Il comptabilisait 1 345 abonnés au 31 décembre 2024.
- Les réseaux sociaux Be Europe en Grand Est ont été une nouvelle fois élargi avec la **réactivation du compte Instagram** pour atteindre le public cible « jeunesse ». Le compte comptabilisait 148 abonnés au 31 décembre 2024 pour 78 publications. Le compte est accessible à l'adresse URL suivante : https://www.instagram.com/beeurope_en_grandest/
- **La chaîne You Tube** <https://www.youtube.com/@beeuropeengrandest/> de la DFE a également pour objectif de faire connaître l'action de l'Union Européenne sur le territoire de la Région Grand Est. En 2024, 1 vidéos a été publiée. La chaîne enregistre 2 265 vues (soit 54 heures de visionnages) et 14 abonnés supplémentaires sur l'année 2024.

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2015, 2016.

6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

**8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS
AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Oui
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Non
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	-
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Non
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Non
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	-

11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES

Voir annexe relative au suivi

Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

Domaine prioritaire 1A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2024			0,57	64,65	0,88
		2014-2023			0,54	61,25	
		2014-2022			0,32	36,30	
		2014-2021			0,17	19,28	
		2014-2020			0,07	7,94	
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2024			10,00	8,33	120,00
		2014-2023			9,00	7,50	
		2014-2022			4,00	3,33	
		2014-2021			3,00	2,50	
		2014-2020			2,00	1,67	
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
1C	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2024			1 073,00	82,54	1 300,00
		2014-2023			1 073,00	82,54	
		2014-2022			1 073,00	82,54	
		2014-2021			1 073,00	82,54	
		2014-2020			1 073,00	82,54	
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2024	25,83	204,38	15,21	120,35	12,64
		2014-2023	18,63	147,41	12,32	97,48	
		2014-2022	16,15	127,79	12,21	96,61	
		2014-2021	13,49	106,74	10,46	82,76	
		2014-2020	10,70	84,66	10,70	84,66	
		2014-2019	7,80	61,72	7,80	61,72	
		2014-2018	5,01	39,64			
		2014-2017	7,34	58,08	3,48	27,54	
		2014-2016	3,63	28,72	1,15	9,10	
		2014-2015	3,33	26,35	0,29	2,29	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	110 038 769,59	95,51	85 122 844,04	73,88	115 214 176,46
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	1 589 299,48	138,48	852 440,28	74,27	1 147 687,00
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024			852 440,28	88,80	960 000,00
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2024			1 073,00	82,54	1 300,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	105 774 781,59	94,63	82 083 643,43	73,43	111 780 373,34
M04	O2 - Total des investissements	2014-2024			270 460 478,30	93,86	288 160 625,00
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024			82 083 643,43	80,29	102 231 463,34
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2024			3 270,00	204,38	1 600,00
M04.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024					9 548 910,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	2 674 688,52	117,00	2 186 760,33	95,65	2 286 116,12

Domaine prioritaire 2B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2024	13,54	131,86	13,54	131,86	10,27
		2014-2023	12,16	118,42	12,16	118,42	
		2014-2022	10,76	104,79	10,76	104,79	
		2014-2021	8,50	82,78	8,50	82,78	
		2014-2020	7,87	76,64	7,87	76,64	
		2014-2019	6,84	66,61	6,84	66,61	
		2014-2018	5,43	52,88	5,43	52,88	
		2014-2017	11,05	107,61	3,95	38,47	
		2014-2016	10,51	102,35	2,61	25,42	
		2014-2015	6,34	61,74	0,70	6,82	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	47 363 786,37	88,36	44 388 982,66	82,81	53 604 413,16
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	47 363 786,37	88,36	44 388 982,66	82,81	53 604 413,16
M06	O2 - Total des investissements	2014-2024			182 108 358,00	60,70	300 000 000,00
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024			44 388 982,66	82,81	53 604 413,16
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2024			1 714,00	163,24	1 050,00
M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2024					8,00

Domaine prioritaire 2C+							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
2C+	Nombre d'opérations d'infrastructures et d'équipements soutenues (nombre d'opération)	2014-2024			278,00	84,24	330,00
		2014-2023			263,00	79,70	
		2014-2022					
		2014-2021			207,00	62,73	
		2014-2020			172,00	52,12	
		2014-2019			136,00	41,21	
		2014-2018					
		2014-2017			32,00	9,70	
		2014-2016			18,00	5,45	
		2014-2015			67,00	20,30	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2C+	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	22 105 031,34	89,59	19 198 543,85	77,81	24 673 218,50
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	10 260 322,51	107,45	8 641 151,75	90,49	9 548 910,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2024			13 530 560,55	52,25	25 897 711,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	10 993 407,26	86,83	10 557 392,10	83,39	12 660 669,50
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024			10 557 392,10	83,39	12 660 669,50
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	851 301,57	34,55			2 463 639,00

Domaine prioritaire 3A								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025	
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2024					1,75	
		2014-2023						
		2014-2022						
		2014-2021						
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
	2014-2015							
	Pourcentage d'exploitations agricoles soutenues pour des opérations de transformation/commercialisation à la ferme (%)	2014-2024				1,87	106,86	1,75
		2014-2023				1,70	97,14	
		2014-2022						
		2014-2021				1,30	74,29	
		2014-2020				1,03	58,86	
		2014-2019				0,78	44,57	
		2014-2018						
		2014-2017						
2014-2016								
2014-2015								
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	32 258 625,73	77,20	30 280 288,13	72,47	41 784 736,82	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	32 258 625,73	77,20	30 280 288,13	72,47	41 784 736,82	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2024			145 292 464,70	121,46	119 624 426,00	
M04.1 M04.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2024			268,00	144,86	185,00	

Domaine prioritaire 3B								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025	
3B	T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)	2014-2024					0,00	
		2014-2023						
		2014-2022						
		2014-2021						
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
	2014-2015							
	Surface concernée par la reconstitution du potentiel agricole endommagé par des catastrophes naturelles (ha)	2014-2024						30,00
		2014-2023						
		2014-2022						
		2014-2021						
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
2014-2016								
2014-2015								

Priorité P4

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025	
P4	T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2024					0,88	
		2014-2023						
		2014-2022						
		2014-2021						
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2024						0,88
		2014-2023						
		2014-2022						
		2014-2021						
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	2014-2024				0,03	3,39	0,88
		2014-2023				0,03	3,39	
		2014-2022						
		2014-2021						
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4A)	2014-2024				22,35	145,39	15,37	
	2014-2023				21,85	142,14		
	2014-2022				20,58	133,88		
	2014-2021				18,47	120,15		
	2014-2020				15,58	101,35		
	2014-2019				15,37	99,98		

	prioritaire 4C)	2014-2018						
		2014-2017			6,35	41,31		
		2014-2016						
		2014-2015						
	T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2024				22,68	145,05	15,64
		2014-2023				22,13	141,53	
		2014-2022				20,83	133,22	
		2014-2021				18,68	119,47	
		2014-2020				15,74	100,67	
		2014-2019				15,60	99,77	
		2014-2018						
		2014-2017				6,52	41,70	
		2014-2016				0,05	0,32	
	2014-2015							
	T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2024				23,28	143,25	16,25
		2014-2023				22,76	140,05	
		2014-2022				21,42	131,81	
		2014-2021				19,28	118,64	
		2014-2020				16,35	100,61	
		2014-2019				16,17	99,50	
2014-2018								
2014-2017					7,29	44,86		
2014-2016					4,96	30,52		
2014-2015								
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
P4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	542 134 827,16	124,64	437 035 483,39	100,47	434 969 856,51	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	50 340 699,96					
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	6 320 603,85	115,34	5 281 370,69	96,38	5 479 980,00	
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	1 800 876,40	99,70	1 401 337,56	77,58	1 806 339,00	
M08.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024			0,00	0,00	1 374 950,00	
M08.5	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024			888 009,35	92,73	957 629,00	
M08.5	O3 - Nombre d'actions/opératio	2014-2024			23,00	20,54	112,00	

	ns soutenues						
M08.5	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2024			306,49	13,33	2 300,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024			513 328,21	60,48	848 710,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	89 328 688,31	91,98	85 145 418,52	87,67	97 119 344,51
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2024			8 373,48	4,84	173 040,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	93 431 245,25	151,44	73 552 606,27	119,22	61 696 801,00
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2024			35 341,17	71,12	49 695,00
M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2024			458,75	1,46	31 330,00
M12	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024					26 666,00
M12.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2024					1,00
M12.3	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2024					1,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	300 912 713,39	112,05	271 654 750,35	101,16	268 546 953,00
M13.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2024					28 000,00
M13.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2024					410 000,00
M13.3	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2024			395,77	0,66	60 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024					293 773,00

Domaine prioritaire 6B								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025	
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2024			214,00	122,29	175,00	
		2014-2023						
		2014-2022						
		2014-2021						
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2024				5,35	7,97	67,14
		2014-2023				5,35	7,97	
		2014-2022						
		2014-2021						
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2024				44,86	100,00	44,86
		2014-2023				44,86	100,00	
		2014-2022				44,86	100,00	
		2014-2021				44,86	100,00	
		2014-2020				44,86	100,00	
		2014-2019				44,86	100,00	
		2014-2018				44,86	100,00	
		2014-2017				44,86	100,00	
		2014-2016				44,86	100,00	
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	89 699 421,81	89,87	70 451 602,97	70,59	99 809 386,68	
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	97 269,58	125,05	90 499,59	116,35	77 783,00	

M06	O2 - Total des investissements	2014-2024			571 209,65	293,74	194 458,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	51 464 054,48	72,80	31 903 349,14	45,13	70 696 949,27
M07.1 M07.2 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2024			126 000,00	7,97	1 581 455,00
M07.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2024			171,00	244,29	70,00
M07.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2024			5,00	25,00	20,00
M07.6	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2024					5,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	1 146 347,51	139,54	1 466 004,00	178,45	821 530,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	36 991 750,24	131,12	36 991 750,24	131,12	28 213 124,41
M19	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	2014-2024			1 057 129,00	100,00	1 057 129,00
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2024			12,00	100,00	12,00
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024			449 704,55	93,60	480 468,00
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024			25 747 254,11	117,88	21 842 079,41
M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024			549 056,64	94,60	580 427,00
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024			10 245 734,94	192,95	5 310 150,00

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Total de contrôle	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
AIR Financial Annex 2014FR06RDRP041	Annexe financière (systèmes)	03-09-2025		Ares(2025)7178488	3816238630	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP041_fr.pdf	03-09-2025	nblabene
Lorraine_Résumé Citoyen_RAMO 2025 sur 2024	Résumé à l'intention des citoyens	30-06-2025		Ares(2025)7178488	2507191574	Lorraine_Résumé Citoyen_RAMO 2025 sur 2024	03-09-2025	nblabene

